



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Quarante-cinquième session

14 septembre-7 octobre 2020

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 28 septembre 2020

### 45/104. Textes issus de l'Examen périodique universel : Lesotho

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant* dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant le Lesotho le 22 janvier 2020 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant le Lesotho, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations du Lesotho sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

23<sup>e</sup> séance  
28 septembre 2020

[Adoptée sans vote.]

<sup>1</sup> A/HRC/44/8.

<sup>2</sup> Voir aussi A/HRC/45/2, chap. VI.

